

L'agriculture canadienne est actuellement loin d'être prospère. Depuis plus de dix ans, aucune autre de nos industries n'a connu de marasme égal à celui de l'agriculture et, à mon avis, nous aurions tort de vouloir y diriger après la guerre des milliers de soldats, à moins de prendre des dispositions pour assurer des débouchés à leurs produits. En déposant le projet de loi, le ministre a déclaré qu'environ 35,000 hommes ont déjà demandé à bénéficier de la loi. Au cours de l'enquête conduite par le comité, l'honorable député de Haldimand a posé au ministre les questions suivantes:

M. Senn: Il n'est pas question de limiter le nombre à 35,000.

L'hon. M. Mackenzie: Non, ce chiffre n'est donné qu'à titre d'indication.

M. Senn: A-t-on l'intention de fixer une limite?

L'hon. M. Mackenzie: Je ne saurais pour l'instant me prononcer d'une façon catégorique, mais le bill à l'étude se fonde sur une affectation estimative de 80 millions de dollars, dont 34 millions en dons directs aux intéressés, c'est-à-dire à 35,000 colons. Nous devons consentir de bien plus amples dépenses d'ici le jour où nous en aurons fini avec l'application de la loi.

M. Senn: Oui, j'imagine.

L'hon. M. Mackenzie: Il y en a 33,000 qui ont déjà exprimé leur intention à l'occasion de l'enquête que nous avons faite, et naturellement lorsque cette dernière sera terminée, le nombre de ceux qui auront exprimé leur intention de s'établir sur la terre sera probablement de près de 100,000.

Si l'on songe à établir sur la terre un aussi grand nombre de gens, on s'attache à un principe absolument faux. Un comité de la Chambre fait en ce moment une étude minutieuse de la reconstruction. Ses membres s'accordent à reconnaître qu'avant la guerre l'agriculture n'était pas dans un état prospère et qu'il serait irrationnel de pousser davantage la colonisation ou de donner plus d'expansion à l'agriculture sans savoir si les denrées produites pourront se vendre. A ce sujet, je désire citer un extrait du témoignage que M. James a rendu devant le comité de la reconstruction:

Toutefois, un autre problème est à la base de tous ceux-là dans le domaine de l'agriculture; c'est un problème qui cause de l'inquiétude dans notre pays comme ailleurs.

L'agriculture s'est fortement mécanisée depuis cinquante ans. J'ai déjà affirmé que je n'étais pas cultivateur, mais même le profane se rend compte que le cultivateur qui possède un tracteur et l'outillage voulu, peut cultiver une bien plus grande superficie de terre que son prédécesseur qui n'avait que deux chevaux et une charrue. Malgré la diminution constante de la population agricole au Canada, aux Etats-Unis, en Argentine, en Grande-Bretagne et ailleurs encore, nous sommes en mesure de produire une plus importante quantité de denrées agricoles. De sorte qu'il nous faut déterminer le nombre de gens requis pour satisfaire nos besoins agricoles, et le nombre de ceux qui pourront atteindre, par la culture du sol, un niveau de vie convenable et même un degré raisonnable de prospérité. Sur cet aspect du problème, le

[M. Wright.]

comité de restauration a publié une étude très détaillée qui porte le titre grandiloquent de: "Tendances démographiques contemporaines relatives au développement agricole du Canada", et qui est l'œuvre du professeur W. D. Hurd. On s'y est proposé comme objet de déterminer l'exacte répartition de notre population entre la ville et la campagne, la production et la consommation de cette population par tête d'habitant, et, tâche fort ardue, d'évaluer la production optima du cultivateur, les proportions de l'exploitation agricole idéale, et le chiffre de la population agricole dont le Canada a besoin.

Le Gouvernement, ayant ce comité à l'œuvre, doit prendre ses vœux en très sérieuse considération. Je crains que si nous établissons, en vertu de ce projet, bon nombre de colons qui n'ont pas l'expérience agricole voulue, ayant occupé antérieurement des emplois industriels, mais que l'on placera chez des cultivateurs jusqu'à ce qu'ils aient appris les rudiments du métier, nous ne commettons une grave erreur. Ceux qui ont été élevés sur la ferme et ont acquis de l'expérience en agriculture sont ceux qu'il faut établir sur une terre, mais dans des conditions qui leur offrent quelque chance de succès.

L'honorable député de Davenport a dit qu'il convient de placer ces gens sur de bonnes terres, non pas sur des terres impropres à la culture. Le directeur pourra difficilement obtenir de bonnes terres, d'une étendue raisonnable, pour \$3,600. Dans l'Ouest aujourd'hui, l'unité économique comprend une section à une section et demie. Donnez à un homme un quart de section libre de toute hypothèque, et dans vingt ans les hypothèques et les dettes auront tout dévoré; il ne lui restera rien pour la bonne raison qu'un quart de section ne constitue pas une unité économique si le colon ne peut cultiver d'autres terres en même temps. Voilà pourquoi seuls ceux qui se sont déjà occupés de culture et dont les parents sont sur la ferme, et peuvent leur venir en aide et seconder le travail de la commission, ont quelque espoir de succès.

J'ai des vues bien arrêtées sur ce point particulier, et j'espère que le Gouvernement choisira judicieusement les colons. Votre directeur, fort d'une expérience de vingt-deux ans avec l'ancienne commission d'établissement, connaît la situation et les problèmes que la nouvelle commission devra résoudre. J'espère sincèrement qu'il tiendra compte de ces considérations et fera tomber son choix uniquement sur ceux que l'agriculture peut absorber avec succès et qui ont quelque espoir de succès.

Parmi les recommandations que le comité soumettait à la Chambre le 7 juillet, il s'en trouve quelques-unes que certains membres désirent incorporer dans le projet de loi. Premièrement, l'opportunité d'arrêter un plan aux termes duquel les versements annuels des